

GROUPE
FICADEX

FIDUCIAIRE DE COORDINATION D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE

FICADEX AFRIQUE SENEGAL

SARL au Capital de 5.000.000 F CFA / R.C 98 B 1506

NITI 203.202.700C - NINEA 2015875-2C2 - C/C 202.700 C

Tél. (221) 33.825.25.85 - Fax (221) 33.825.26.21 Compte Bancaire BICIS Siège : 09520 / 178028/38

Rond Point Jet d'Eau Immeuble F, Appartement F2, 1^{er} Etage, Avenue Bourguiba Dakar (Sénégal) - BP 7697

Email : ficadex@orange.sn - Site WEB : [http : // www.ficadexsenegal.com](http://www.ficadexsenegal.com)

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de l'Agriculture et de L'Equipement Rural

+ = + = + = + = + = + = + = + = + = +

Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au
Sénégal (PDIDAS)

Ngallèle km 9 Route de Rosso (RN2)

BP 680 Saint-Louis Sénégal

Téléphone : +221 33 961 99 90 / +221 33 961 99 94

E-mail : pdidas1@yahoo.fr

**RAPPORT ADDITIF SUR LES CONVENTIONS TECHNIQUES SIGNEES AVEC
LES AGENCES D'EXECUTION, SUR LA MOBILISATION ET L'UTILISATION
DES FONDS PAR CES DERNIERES DANS LE CADRE DE L'AUDIT DES ETATS
FINANCIERS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DE
L'AGROBUSINESS AU SENEGAL (PDIDAS) AU 31 DECEMBRE 2016**

ACCORDS DE FINANCEMENTS

CREDIT IDA N° 5334-SN / DON FEM N° TF-01670

Période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

VERSION FINALE

MAI 2017

Membres du Groupe FICADEX :

AFRIQUE : ALGERIE(Alger)•BENIN (Cotonou)•BURKINA FASO (Ouagadougou)•BURUNDI (Bujumbura)
COTE D'IVOIRE (Abidjan) • CONGO (Brazzaville) • CONGO RDC (Kinshasa) •GUINEE
(Conakry) NIGER (Niamey) • MALI (Bamako) • MAROC (Marrakech et Casablanca)
MAURITANIE (Nouakchott) • SENEGAL (Dakar) •TCHAD (N'djamena)

France : Blois•Caen • Cabourg • Cannes •Cormeilles • Digne • Le Havre • Nice • Paris • ST. Maximin

Autres Pays: ALBANIE • ANGLETERRE • HONGRIE • POLOGNE • RUSSIE • TURQUIE • VIETNAM

SOMMAIRE

INTITULE

PAGES

SIGLES & ABREVIATION

<i>NOTE LIMINAIRE</i>	03
<i>RAPPORT SUR LE RESPECT DES CONVENTIONS TECHNIQUES SIGNEES AVEC LES AGENCES D'EXECUTION, SUR LA MOBILISATION ET L'UTILISATION DES FONDS PAR CES DERNIERES</i>	04 à 22
<i>ANNEXES : COPIES RELEVES BANCAIRES AU 31/12/2016 DES AGEX/PDIDAS</i>	23 à 37
<i>ANNEXE 1 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE APIX/PDIDAS AU 31/12/2016</i>	24 à 26
<i>ANNEXE 2 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE SAED/PDIDAS AU 31/12/2016</i>	27 à 30
<i>ANNEXE 3 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE ANGMV/PDIDAS AU 31/12/2016</i>	31 à 34
<i>ANNEXE 4 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE UGB/PDIDAS AU 31/12/2016</i>	35 à 37

SIGLES & ABREVIATIONS

AGEX	Agence d'Exécution
APIX	Agence pour la Promotion et de l'investissement et des grands Travaux
ANGMV	Agence Nationale de la Grande muraille verte
DI	Direction de l'Investissement
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
IDA	Association Internationale de Développement
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
OLAG	Office du Lac de Guiers
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
UCP	Unité de Coordination du Projet
UBA	United Bank of Africa
UGB	Université Gaston Berger
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du DELTA

DE :	A :
FICADEX AFRIQUE SENEGAL Rond Point Jet d'Eau Immeuble F, Appartement F2, 1 ^{er} Etage, Avenue Habib BOURGUI BA BP 7697 Dakar (Sénégal) Tél. (221) 33.825.25.85 Fax (221) 33.825.26.21 Email : ficadex@orange.sn/ficadexsnegal@yahoo.fr Site Web : //www.ficadexsenegal.com	Madame la Coordinatrice du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) B.P. 680 Saint-Louis Sénégal Tél : (+221) 33 961 99 90/33 961 99 94 E-mail : pdidas1@yahoo.fr

N/Réf. : DAK/FAD/ALD/0362/05/2017

Objet : Rapport sur les conventions techniques signées avec les Agences
d'Exécution, sur la mobilisation et l'utilisation des fonds par ces dernières dans le cadre de
l'Audit Financier et Comptable du PDIDAS au titre de l'Exercice clos au 31/12/2016

Dakar, le 20 Mai 2017

NOTE LIMINAIRE

Madame la Coordinatrice,

En exécution de la mission d'audit des états financiers du *Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS)* que vous nous avez confiée, nous avons, conformément aux normes Internationales d'Audit (ISA) telles que définies par le Conseil des Normes Internationales et d'Assurances de la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC), nous avons examiné le volet de la mise en œuvre de ses activités exécutées à travers des Conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée passées avec des agences d'exécution (AGEX), notamment la SAED, l'APIX, l'ANGMV du Ministère de l'Environnement et l'UGB, qui ont mis en leur sein des unités d'exécution du PDIDAS dont le Coordinateur sera le point focal de l'UCP pour la durée allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31/12/2019, correspondant à la période d'exécution du Projet (6 ans) ; étant entendu que chaque année une Convention Spécifique de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée doit être conclue avec chaque AGEX.

Conformément au Point 2 portant sur le calendrier et de l'Annexe C portant obligation du Consultant en matière d'Etablissement de rapports, de notre Contrat de consultance de l'Accord de Financement Crédit IDA N° 5334-SN / DON FEM N° TF-016708, nous avons transmis sur papier, par courrier N° DAK/FAD/ALD/0268/04/2017 en date du 15 Avril 2017, à Monsieur le Directeur de l'Investissement (DI) / Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, notre Rapport Provisoire d'Audit sur les AGEX.

Et par Email N°/Réf. : DAK/FAD/ALD/0266/04/2017 du 10 Avril 2017, nous avons adressé le même rapport provisoire en versions WORD aux différents acteurs concernés par nos travaux à l'Unité de Coordination du Projet à Saint-Louis dans le but de recueillir leurs commentaires et avis éventuels sur nos conclusions et recommandations avant la sortie de nos rapports définitifs, et notamment sur celui portant sur le Contrôle Interne.

Par email en date du 15 Mai 2017, nous avons été amenés à relancer Madame la Coordinatrice du PDIDAS pour rappeler que nos rapports provisoires ont été transmis depuis le 10/4/2017 aux responsables du Projet, soit donc depuis maintenant plus d'un mois, sans qu'ils ne nous fassent parvenir en retour leurs observations éventuelles sus lesdits rapports.

Mais c'est seulement par emails des 17/05/2017 et 19/05/2017 que les responsables du PDIDAS nous ont fait parvenir les observations formulées sur notre Rapport Provisoire d'audit sur les Agences d'Exécution (AGEX) portant seulement sur celles formulées du côté de l'APIX.

Nous donnons dans la suite de notre présent rapport définitif le détail de nos travaux, nos principales observations et conclusions, ainsi que nos recommandations s'il y a lieu à l'issue de notre examen des points ciblés en tenant compte des remarques et réponses fournies seulement par l'APIX en y formulant notre avis final.

Nous avons apprécié la précieuse collaboration des responsables du Projet tout au long de notre mission et qui nous ont fourni toutes les informations et documentations nécessaires à la bonne exécution de nos travaux. Nous vous en remercions vivement ainsi que l'ensemble du personnel et des divers partenaires du Projet.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désirez concernant ce rapport.

Veillez agréer, Madame la Coordinatrice, l'expression de notre haute considération.

Fait à Dakar, le 20 Mai 2017

POUR FICADEX AFRIQUE SENEGAL
Falilou DIALLO
Expert-Comptable Diplômé (Paris/France)
Docteur d'Etat Ès Sciences Economiques (Paris/France)
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal



FICADEX AFRIQUE SENEGAL
SARL au Capital de 5.000.000
☎: (221) 33 825 25 85-Fax:(221) 33 825 26 21
RC: 98 A 1506-BP.7697 Dakar (SN)
Audit-Expertise Comptable-Conseil

*RAPPORT SUR LE RESPECT DES CONVENTIONS
TECHNIQUES SIGNEES AVEC LES AGENCES
D'EXECUTION, SUR LA MOBILISATION ET
L'UTILISATION DES FONDS PAR CES DERNIERES*

Rapport sur le respect des Conventions Techniques signées avec les Agences d'Exécution (AGEX), sur la mobilisation et l'utilisation des fonds par ces dernières.

Nous avons effectué notre examen en conformité avec les normes internationales d'audit (International Standart on Auditing/ISA) telles que définies par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance de la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) et des directives prévues par l'IDA en matière de Révision des Comptes des Projets qu'il finance. Un audit comporte l'examen, au moyen des contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux enregistrements contenus dans les états financiers. Il comprend également une appréciation quant aux estimations significatives et aux jugements énoncés par les responsables de la mise en exécution du Projet lors de l'élaboration des états financiers, et, quant au fait de savoir si les principes comptables sont adaptés aux circonstances du Projet, s'ils sont appliqués de façon constante et correctement.

Nous avons planifié notre vérification de façon à obtenir toutes les informations et les explications que nous estimions nécessaires afin de nous permettre d'avoir l'assurance raisonnable que les documents examinés ne comportent aucune erreur significative. Lors de la formulation de notre opinion, nous nous sommes également assurés que les informations contenues dans les documents relatifs aux Agences d'Exécution étaient présentées de façon adéquate.

1- Rappel du contenu des termes de références concernant l'étendue des travaux relatifs aux conventions techniques signées avec les agences d'exécution (AGEX).

IL ETAIT PREVU A CE QUE L'AUDITEUR PRENNE IMPERATIVEMENT EN COMPTE DANS SA MISSION LES SITES D'INTERVENTION DU PROJET. SES VISITES SERONT :

- ❖ ANNUELLES POUR LES SITES QUI GERENT DES COMPTES DESIGNES OU DES SOUS COMPTES ;
- ❖ ROTATIVES POUR LES SITES QUI NE GERENT PAS DE COMPTES.

Les sites qui ont la responsabilité d'un compte désigné ou d'un Sous Compte désigné à visiter annuellement sont :

Structure	Localisation
UCP	Saint Louis

AGEX d'intervention disposant de compte bancaire dédié au financement du PDIDAS

AGEX	Localisation
La SAED	Saint Louis
APIX	Dakar
Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)	Dakar
Université Gaston Berger (UGB)	Saint Louis

2- Rappel des dispositions conventionnelles liant l'UCP et les AGEX

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités sur le terrain, et afin de promouvoir les PME et les petits exploitants agricoles, le PDIDAS a prévu dans sa Composante 2 « Aménagement des infrastructures d'irrigation et gestion des ressources naturelles », une sous composante 2.2. « Fonds à frais partagés pour PME et Associations d'agriculteurs » d'un montant de deux (2) milliards FCFA équivalant à quatre (4) millions USD.

L'Unité de Coordination et de Gestion à qui on a confié la gestion du projet, a établi une Convention Cadre de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec chacune des agences d'exécution (AGEX), notamment la SAED, l'APIX, l'ANGMV du Ministère de l'Environnement et l'UGB, qui mettront en leur sein des unités d'exécution du PDIDAS dont le Coordinateur sera le point focal de l'UCP pour la durée allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31/12/2019, correspondant à la période d'exécution du Projet (6ans). Mais chaque année une Convention Spécifique de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée doit être conclue avec chaque AGEX.

Ainsi, pour l'année 2016, trois (03) Conventions Spécifiques de Maîtrises d'Ouvrage Déléguées ont été signées avec la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) le 27/06 2016, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) le 12/04/2016 et l'Université Gaston Berger(UGB) en date du 11/04/2016.

Nous n'avons pas eu connaissance d'une convention passée en 2016 avec l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

Aucun fonds n'a été mis à la disposition des AGEX en 2016. Ceci est dû au fait que suite à la troisième mission d'appui à la mise en œuvre de la Banque Mondiale du 18 au 29 avril 2016 il avait été recommandé à la Coordination du projet de demander l'évaluation des structures avant de pouvoir continuer à utiliser les comptes bancaires.

Le renouvellement de ces fonds doit se faire à concurrence des montants dûment justifiés lorsque l'avance sera consommée à hauteur de 50%.

Il faut noter que les mêmes types de dépenses qui sont éligibles dans le sous compte du PDIDAS le sont aussi dans le compte des agences d'exécution. Il s'agit des dépenses ci-après :

- Petits matériels (fournitures et consommables) ;
- services de consultant relatifs aux petits contrats dont les montants sont inférieurs à cinq millions (5 000 000) F CFA ;
- Missions à l'intérieur du pays ;
- Séminaires et ateliers.

Toutes les autres dépenses qui n'entrent pas dans ce cadre sont directement financées à partir du compte désigné.

Ces appuis financiers sont cependant soumis à des conditions en matière de :

- Renouvellement des fonds consentis

Le renouvellement de ces fonds se fait à concurrence des montants dûment justifiés lorsque l'avance sera consommée à hauteur de 50%.

Il faut noter que les mêmes types de dépenses qui sont éligibles dans le sous compte du PDIDAS le sont aussi dans le compte des agences d'exécution. IL s'agit des dépenses ci-après :

- Petits matériels (fournitures et consommables) ;
- les services de consultant relatifs aux petits contrats dont les montants sont inférieurs à cinq millions (5 000 000) F CFA ;
- Missions à l'intérieur du pays ;
- Séminaires et ateliers.

Toutes les autres dépenses qui n'entrent pas dans ce cadre sont directement financées à partir du compte désigné.

Le renouvellement du fonds consenti sous forme d'avance sera subordonné aussi à la production de pièces justificatives suivantes :

- Rapport d'activités de la période concernée ;
- Situation d'exécution budgétaire ;
- Situation d'exécution des dépenses par natures ;
- Pièces justificatives originales, probantes, éligibles et certifiées par l'AGENCE.

Les pièces justificatives de dépenses non éligibles à la programmation budgétaires des activités arrêtées d'un commun accord sont irrecevables et seront rejetées d'office par l'UCP.

- Suivi de la convention

Des réunions trimestrielles seront organisées entre l'UCP et chaque AGENCE pour évaluer le niveau de réalisation des activités inscrites dans le PTBA 2015 et apporter au besoin les correctifs nécessaires.

3- Méthodologie suivie par la Mission d'Audit pour la vérification des mises en œuvre des Conventions entre le PDIDAS et les AGEX en 2016

D'après les termes de référence (TDR) de la mission, l'Auditeur doit visiter annuellement le site ayant la responsabilité d'un compte désigné, et en l'occurrence l'Unité de Coordination du Projet (UCP) à Saint-Louis, et par rotations les sites avec un compte ouvert désigné AGEX/PDIDAS et qui sont les quatre (4) suivants :

- l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX),
- l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV),
- la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED),
- l'Université Gaston Berger (UGB),

En effet, L'Article 10 de la Convention Cadre de Maîtrise d' Ouvrage Déléguée conclue entre l'Unité de Coordination du PDIDAS et chaque AGEX dispose que :

*« L'exécution de la Convention sera partie intégrante de l'audit global du Projet, conformément aux procédures et calendriers fixés en la matière.
A cet effet, l'Agence s'engage à recevoir des auditeurs et à leur fournir toutes informations nécessaires au bon déroulement de leurs missions.*

Les audits porteront une attention toute particulière à la vérification des procédures, à l'existence et la régularité du classement approprié des pièces justificatives des dépenses.

Le compte de l'Agence relatif à la présente convention sera établi suivant les règles comptables en vigueur, conformément aux dispositions du Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables du PDIDAS ».

C'est dans ce cadre de l'audit des comptes annuels 2016 du PDIDAS que chaque Convention a été revue par le Cabinet FICADEX AFRIQUE SENEGAL par l'intermédiaire de son Directeur Associé Responsable, Monsieur Falilou DIALO qui a procédé à :

- la revue des Conventions passées entre le Projet et les institutions spécialisées et examen de leur mise en œuvre en conformité avec les conventions signées ;
- l'exploitation des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées par chaque partenaire technique ;

- la validation des justificatifs produits en conformité avec les conventions signées ;
- le contrôle des traitements comptables tant au niveau des agences qu'au niveau de la Coordination du PDIDAS ;
- la vérification de l'existence et la régularité du classement approprié des pièces justificatives des dépenses.

4- Informations collectées dans le cadre des conventions cadres de Maîtrises D'ouvrage Délégées liant le PDIDAS et les AGEX ayant bénéficié Des Financements du PDIDAS

1) Situations des fonds versés s'il y a lieu aux quatre (4) partenaires du PDIDAS chargés de la mise en œuvre des activités sur le Terrain, à savoir les Agences d'exécution suivantes : la **SAED**, l'**APIX**, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (**ANGMV**) du Ministère de l'Environnement et l'Université Gaston Berger (**UGB**) en y joignant les copies des relevés bancaires et les avis d'alimentation des comptes bancaires ouverts au nom de chacun desdits partenaires, ainsi que les copies de toutes les correspondances ou notes échangées entre l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et chacune des agences ;

2) Documents prévus à l'Article 3 concernant le « Mode de Financement » de chacune des Conventions, c'est-à-dire le Programme de Travail et du Budget Annuel (PTBA) au titre de l'exercice 2016 ;

3) Documents prévus à l'Article 5 concernant l'« Engagement de l'UCP » pour chacune des Conventions, c'est-à dire les Conventions Spécifiques Annuelles avec chaque Agence Partenaire dans le cadre de la réalisation du Projet ;

4) Documents prévus à l'Article 8, c'est-à-dire les« Rapports et autres documents » pour chacune des Conventions : Rapports d'Activités périodiques pour l'exercice 2016 des Agences Partenaires ;

5) Documents prévus à l'Article 9 concernant le « Cadre de Suivi permanent de l'exécution de la Convention » mis en place pour chaque Agence Partenaire ;

6) Le détail des dépenses déjà faites jusqu'au 31/12/2016 dans le cadre de chaque Conventions en indiquant la nature et les références de chaque dépense;

7) Le montant non dépensé à la date du 31 Décembre 2016.

Pour nos travaux, nous avons procédé de deux (2) façons complémentaires, à savoir :

1°) Dans un premier temps, une demande de renseignements et de confirmations de soldes a été à chacune des quatre (4) Agences suivantes :

- l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) ;
- l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) ;
- la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) ;
- l'Université Gaston Berger(UGB) ;

Pour demander :

- a) Le montant du financement qui lui été versé en 2016, objet de la Convention Cadre de Maitrise d'Ouvrage Déléguée la liant avec le PDIDAS;
- b) Le détail des dépenses déjà faites jusqu'au 31/12/ 2016 dans le cadre de cette Conventions en indiquant la nature et les références de chaque dépense;
- c) Le montant non dépensé à la date du 31 Décembre 2016 ;
- d) La copie du relevé bancaire du compte banque destiné à recevoir les fonds du PDIDAS.

2°) Dans un deuxième temps, nous nous sommes rendus sur place auprès de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) et avons eu des séances de travail avec les services financiers et de passation des marchés du PDIDAS à Saint-Louis.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS COLLECTEES DANS LE CADRE DE L'AUDIT DES CONVENTIONS CADRES DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEES LIANT LE PDIDAS ET SES PARTENAIRES AU TITRE DE L'AUDIT DE L'EXERCICE 2016

Objectif de contrôle	Partenaires d'accompagnement PDIDAS				Observations
	APIX	ANGMV	SAED	UGB	
Existence de :					
Convention de maîtrise d'ouvrage délégué 2014-2019 ?	OUI	OUI	OUI	OUI	VOIR DOSSIER AUDIT 2015
Convention spécifique de maîtrise d'ouvrage délégué signée en 2016 et à quelle date ?	Non signée	12/04/2016	27/06/2016	11/04/2016	
PTBA et PPM 2016 ?	OUI	OUI	OUI	OUI	
Mise en place en 2016 de la Cellule interne de suivi de la Convention telle qu'elle est prévue pour la mise en œuvre de l'accord de financement ?	OUI	OUI	OUI	OUI	
Ouverture d'un compte bancaire dédié à PDIDAS ?	OUI	OUI	OUI	OUI	VOIR DOSSIER AUDIT 2015
Montant fonds versés par PDIDAS en 2016 ?	Néant	Néant	Néant	Néant	Aucun nouveau financement en 2016
Lieu de détention des pièces justificatives originales ?	AGEX	AGEX	AGEX	AGEX	
Rapports d'activités périodiques produits de 2016 et à quelle date ?	T1 :20/05/16 T2 :18/08/16 T3 :14/11/16 Rapport annuel : fourni 22/03/17	T1 : Non fournis T2 :27/07/16 T3 :14/10 Rapport annuel : fourni 15/02/17	T1 :22/04/16 T2 :21/07/16 T3 :11/10/16 Rapport annuel :fourni :30/01/17	Non fournis	

5- Observations résultantes de nos travaux

- Faits marquants en 2016
- ✓ Aucun fonds n'a été mis à la disposition des AGEX en 2016. Ceci est dû au fait que suite à la troisième mission d'appui à la mise en œuvre de la Banque Mondiale du 18 au 29 avril 2016 il avait été recommandé à la Coordination du projet de demander l'évaluation des structures avant de pouvoir continuer à utiliser les comptes bancaires ;
- ✓ La difficulté de remontée des pièces justificatives des AGEX dans des délais raisonnables au PDIDAS pour prise en compte au niveau de la comptabilisation ;
- ✓ L'utilisation injustifiée des fonds à d'autres fins que celles entrant dans le cadre de la réalisation des activités du PDIDAS (UGB) ;
- ✓ Le décaissement à tort de plusieurs chèques du compte bancaire APIX/PDIDAS, inconnus des responsables de l'APIX.

Le tableau ci-après rend compte de la situation récapitulative au 31/12/2016.

Nom des AGEX	Montant de la convention	Budget éligible dans le compte dédié	Montant des Avances versées en 2015	Dépenses exécutées en 2015	Dépenses exécutées en 2016	Frais bancaires	Solde Comptable au 31/12/2016
SAED	401 700 000	112 439 400	56 219 700	20 580 249	9 115 848	14 040	26 509 563
ANGMV	368 500 000	76 700 000	38 350 000	8 786 160	2 964 330	147 900	26 451 610
APIX	199 300 000	67 500 000	33 750 000	8 825 046	8 442 564		16 482 390
UGB	108 274 000	73 484 000	36 742 000	0	4 330 000		32 412 000
TOTAL	1 077 774 000	330 123 400	165 061 700	38 191 455	24 852 742	161 940	101 855 563

- Rapprochement solde comptable et relevé ou confirmation bancaires

Le rapprochement des soldes comptables des AGEX et des confirmations reçues des différentes relèvent des écarts ci-dessous :

Nom des AGEX	1. Solde comptable au 31/12/2016	2. Confirmation reçues/relevés bancaires	écart (2-1)	Observations
SAED	26 509 563	26 509 572	-9	écart négligeable
ANGMV	26 451 610	27 810 753	+1 359 143	imputation à tort au crédit du compte ANGV /PDIDAS
APIX	16 482 390	-4 712 322	-21 194 712	voir point 1 ci-après
UGB	32 412 000	3 081 177	-29 330 823	voir point 2 ci-après
TOTAL	101 855 563	52 689 180	-49 166 401	

La mission d'audit a relevé des irrégularités en 2016 dans les fonctionnements des comptes bancaires de l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) et de l'Université Gaston Berger (UGB) dédiés uniquement à la mise en œuvre des activités exécutées par chacune de ces deux (2) Agences dans le cadre des Conventions spécifiques qui les lient à l'Unité de Coordination et de Gestion (UCP) du PDIDAS.

En effet, les analyses des relevés bancaires de 2016 des comptes bancaires ouverts au nom de chacune de ces deux (2) Agences pour recevoir le financement du PDIDAS ont révélé de réelles insuffisances de suivi des mouvements desdits comptes pour les raisons données ci-après.

Les exploitations des relevés bancaires des comptes concernés courant 2016 nous a permis de constater des entrées et des sorties de fonds ne rentrant pas dans le cadre des activités propres du PDIDAS ; et ceci est contraire aux dispositions des Conventions Cadres de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée et des Conventions Spécifiques de Maîtrises d'Ouvrage Déléguées signées avec chacune des deux (2) agences d'exécution (AGEX).

Selon les TDR, les seuls flux de transactions éligibles dans ces comptes sont : l'avance initiale et les reconstitutions de fonds, les retraits à la base des dépenses éligibles au financement du PDIDAS, les intérêts éventuellement générés et le solde à la clôture de l'exercice.

Les opérations irrégulières en suspens au niveau du compte bancaire de chacune de ces Agences APIX et UGB se résument comme suit au 31/12/2016 :

POUR APIX

Un écart de 21 194 712 FCFA (découvert bancaire) reste à élucider et se décompose comme suit:

- des chèques débités (sortis) du compte APIX/PDIDAS et non justifié au 31/12/2016 d'un montant total de 20 726 839 FCFA ; à noter aussi qu'au cours du mois de janvier 2017 un montant de 900.000 FCFA a été débité dudit compte, soit un total donc de 21 626 839 FCFA débités à tort du compte APIX/PDIDAS ;
- du reversement de frais de timbre de 12 500 FCFA ;
- de reliquat d'activités à reverser de 344 000 ;
- des frais bancaires de 136 373 FCFA.

Il est à souligner que les mouvements dans le compte bancaire concerné sont intervenus après et malgré le courrier N° 484/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Directeur Général de l'APIX par la Coordinatrice du PDIDAS demandant le gel du compte bancaire ouvert au nom du PDIDAS, ceci suite à la Recommandation de la troisième Mission d'Appui de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, la mission d'audit a rencontré beaucoup de difficultés pour obtenir les dossiers des pièces justificatives des dépenses réalisées par l'APIX. En effet, malgré les requêtes de la Coordination du PDIDAS et de la mission d'audit entamées depuis fin décembre 2016, et des nombreuses relances initiées par la suite, ce n'est seulement que le mercredi 22 mars 2017 que certaines pièces justificatives ont été communiquées à la Coordination du PDIDAS à Saint-Louis alors que la mission d'audit était à fin de ses travaux sur le terrain.

Ces difficultés et retards de communication des pièces justificatives et les relevés bancaires de l'année 2016 par les Services Financiers de l'APIX ne pouvaient que conduire aux irrégularités soulignées ci-avant.

L'examen des pièces justificatives fournies par l'APIX ont relevé de réelles insuffisances de suivi des dépenses pour les raisons suivantes :

- les pièces fournies sont des photocopies difficiles dès fois, voire même impossible, à lire ; lesdites pièces ne portent aucune codification (référence) pour faciliter leurs contrôles ;
- les liasses des justificatifs fournis sont des fois insuffisamment renseignées par rapport aux chèques de paiement joints ;
- des reliquats sur les paiements de frais de mission ou de missions annulées non reversés à temps dans le compte bancaire dédié au PDIDAS qui les avait avancés au départ : en effet des cas de non reversement relevés datent des mois de février, mars et avril 2016 ; les reversements n'ont été effectués que le 23 mars 2017 (soit un an après les avances consenties) pour des montants respectifs de 127 000 FCFA, 46 000 FCFA et 171 000 FCFA suite aux constatations faites par la mission d'audit.

POUR UGB

Un écart de 29 330 823 FCFA reste à élucider et se décompose comme suit :

- Un retrait du 14 juin 2016 de 30.000.000 FCFA viré au profit de l'UEP-UGB non remboursé jusqu'au 31/12/2016 ; (à noter toutefois que la mission d'Audit a pris connaissance d'un engagement du Recteur de l'UGB par correspondance du 24 mars 2017, de procéder au remboursement de ladite somme) ;
- Des reliquats sur activités d'un montant total de 692 800 FCFA :
- De 23 623 FCFA à justifier.

Il est à souligner que les mouvements dans le compte bancaire concerné sont intervenus après et malgré le courrier N° 485/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Recteur de l'UGB par la Coordinatrice du PDIDAS demandant le gel du compte bancaire ouvert au nom du PDIDAS, ceci suite à la Recommandation de la troisième Mission d'Appui de la Banque Mondiale.

POUR LES FRAIS BANCAIRES

Pour ce qui concerne les frais bancaires, il y a lieu de rappeler l'existence des dispositions de la BCEAO à travers son Instruction N° 004-06-2014 du 25 Juin 2014 applicable à partir du 1^{er} Octobre 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Etablissements de Crédit de l'UMOA à leur clientèle. Au regard de la liste desdits services annexée à cette Instruction, lesdits frais bancaires pourraient ne pas être fondés ; et en conséquence leurs remboursements pourraient être demandés aux banques concernées.

6- Notre opinion finale sur le respect des conventions techniques signées avec les agences d'exécution, sur la mobilisation et l'utilisation des fonds par ces dernières

A l'issue de nos travaux, sous les observations formulées au paragraphe cinq (5) ci-dessus, nous sommes d'avis que les dispositions des conventions techniques signées avec les agences d'exécution (AGEX), la mobilisation et l'utilisation des fonds par ces dernières, sont correctement exécutées dans le cadre de l'élaboration des états financiers du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness (PDIDAS) pour la période 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 en conformité avec les normes comptables internationales et les exigences des Accords des Financements concernés.

Fait à Dakar, le 20 Mai 2017

POUR FICADEX AFRIQUE SENEGAL
Falilou DIALLO
Expert-Comptable Diplômé (Paris/France)
Docteur d'Etat Ès Sciences Economiques (Paris/France)
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal



FICADEX AFRIQUE SENEGAL
SARL au Capital de 5.000.000
Tel: (221) 33 825 25 85-Fax:(221) 33 825 26 21
RC: 98 A 1506-BP.7697 Dakar (SN)
Audit-Expertise Comptable-Conseil

OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE RESPECT DES DISPOSITIONS DES ACCORDS DE FINANCEMENTS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Par courriers N° 484/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Directeur Général de l'APIX, N° 485/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Recteur de l'UBG, N° 483/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Directeur Général de ANGMV et N° 486/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Directeur Général de la SAED, la Coordinatrice du PDIDAS avait demandé le gel des comptes bancaires ouverts au nom du PDIDAS, ceci suite à la Recommandation de la troisième Mission d'Appui de la Banque Mondiale.

La mission d'audit a relevé que lesdits gels n'ont pas été suivis d'effet dans la mesure où lesdits comptes continuent d'être actifs jusqu'en 2017.

- Compte de tenu des insuffisances des suivis et des irrégularités soulignées ci-dessus, la mission d'audit recommande d'accélérer les procédures de fermeture des comptes bancaires concernés et que les dépenses réalisées par les AGEX dans du PDIDAS soient centralisées désormais au niveau de la Coordination.

Nous recommandons aussi à ce :

- qu'il soit procédé au remboursement dans les meilleurs délais du retrait injustifié de 30.000.000 effectivement sortie du compte bancaire de l'UGB/PDIDAS ;
- qu'il soit procédé aux reversements des reliquats sur les paiements de frais de mission ou de missions annulées non reversés à temps dans le compte bancaire dédié au PDIDAS qui les avait avancés au départ par l'APIX pour des montants respectifs de 127 000 FCFA, 46 000 FCFA et 171 000 FCFA tels que la mission d'audit les a relevés ;
- qu'une mention « Payé et date » soit apposée sur les factures déjà réglées, afin d'éviter les risques de double comptabilisation ou de réutilisation de la pièce ;
- que les rapports trimestriels d'activités soient produits plus régulièrement par les Agences d'Exécution ;
- que Les ordres de mission et rapports de mission soient joints aux pièces justificatives.

Au regard des dispositions actuelles de la BCEAO à travers son Instruction N° 004-06-2014 du 25 Juin 2014 applicable à partir du 1er Octobre 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Etablissements de Crédit de l'UMOA à leur clientèle, il y a lieu d'envisager les possibilités de remboursements des frais bancaires par les banques les ayant débités et demander de ne plus les appliquer dans l'avenir, et ceci d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un Projet de Développement n'ayant pas l'objet de mener d'activité génératrice de revenu.

Réponses apportées par APIX-SA sur la partie de notre rapport provisoire la concernant:

Les réponses apportées par APIX-SA sur notre rapport provisoire sont les suivantes telles qu'elles sont insérées en « rouge » dans la version provisoire de notre rapport :

« Sur les chèques débités sur le compte bancaire PDIDAS, ouvert les besoins du projet, APIX-SA signale qu'il s'agit d'erreur d'imputation de la Banque BICIS puis qu'il s'agit d'un sous compte l'APIX-SA. Il est à signaler que la BICIS, saisie de la question, a immédiatement corrigé le montant objet de la réclamation le 03 Janvier 2017. Les révélés bancaire de la période sont en pièce jointe.

En plus, APIX-SA, en vue d'annuler le risque d'erreur entre le compte principal APIX et les sous compte projet, a convenu avec la BICIS de mettre en place un processus de validation au préalable par le Directeur Financier et comptable de l'ensemble mouvement dans les sous comptes. Ce processus, déjà mis en place pour d'autres projets au sein de l'APIX, assure un double contrôle sur les encaissements et décaissements sur les comptes bancaires.

Concernant les reversements des reliquats des avances, ils ont fait l'objet d'une conservation dans les coffres fort de l'APIX dans l'attente d'une levée du gel des comptes de l'APIX-SA. Raison pour laquelle, ils n'ont pas reversé dans le compte bancaire. Ces reversements ont été réalisés suite à l'accord de l'Unité de Gestion malgré le gel du compte dédié.

Pour les frais bancaires, certes le compte est ouvert pour le compte du PDIDAS, il est néanmoins un sous compte d'un compte ouvert pour le compte de APIX-SA pour lequel des frais bancaires sont appliqués. En plus, les frais débités sur le compte sont des agios qui ne font pas partie de la liste des services bancaires gratuits prévue par la BCEAO à travers son Instruction N° 004-06-2014 du 25 Juin 2014 applicable à partir du 1er Octobre 2014.

Concernant la transmission des pièces comptable, APIX-SA s'engage procéder à une transmission mensuelle des transactions ainsi que les rapprochements bancaires à la fin de chaque mois sur l'exercice 2017.

APIX-SA suggère le maintien du sous compte qui permettra une meilleure prise en compte de l'exécutions des activités prévus dans les conventions spécifiques. Ceci est en phase avec les conclusions de la mission d'évaluation de l'équipe financière effectuée par la Banque Mondiale au niveau des AGEX, qui avait proposé la levée du gel sur le compte APIX »

AVIS FINAL DE LA MISSION D'AUDIT SUR LES REPONSES FORMULEES CI-DESSUS PAR APIX-SA

« Sur les chèques débités sur le compte bancaire PDIDAS », de l'avis de la mission d'audit, ce sont les absences des analyses régulières des relevés bancaires de 2016 du compte bancaire ouvert pour recevoir le financement du PDIDAS qui ont conduit aux insuffisances de suivi des mouvements dudit compte. A cela viennent s'ajouter les difficultés et retards de communication des pièces justificatives et les relevés bancaires de l'année 2016 par les Services Financiers de l'APIX à l'UGP du PDIDAS.

La mission prend bonne note que « APIX-SA s'engage procéder à une transmission mensuelle des transactions ainsi que les rapprochements bancaires à la fin de chaque mois sur l'exercice 2017 ».

La mission d'audit n'est pas du même avis que l'APIX-SA quand elle dit que: « Concernant les reversements des reliquats des avances, leur « conservation dans les coffres fort de l'APIX dans l'attente d'une levée du gel des comptes de l'APIX-SA, raison pour laquelle, ils n'ont pas reversé dans le compte bancaire. Ces reversements ont été réalisés suite à l'accord de l'Unité de Gestion malgré le gel du compte dédié ».

En effet :

- 1) Un compte gelé ne signifie pas qu'il est clôturé ; des reversements sont toujours possibles dans ledit compte.
- 2) Les reliquats sur les paiements de frais de missions ou de missions annulées non reversés à temps dans le compte bancaire dédié au PDIDAS qui les avait avancés au départ concernent des cas de non reversement datant des mois de février, mars et avril 2016 suite aux constatations faites par la mission d'audit, donc bien avant la demande de gel du compte APIX-SA formulée par courriers N° 484/PDIDAS du 11 Mai 2016 adressé au Directeur Général de l'APIX; les reversements n'ont été effectivement faits que le 23 mars 2017 (soit un an après les avances consenties) pour des montants respectifs de 127 000 FCFA, 46 000 FCFA et 171 000 FCFA.

Quant à la suggestion de l'APIX-SA du

« maintien du sous compte qui permettra une meilleure prise en compte de l'exécutions des activités prévus dans les conventions spécifiques. Ceci est en phase avec les conclusions de la mission d'évaluation de l'équipe financière effectuée par la Banque Mondiale au niveau des AGEX, qui avait proposé la levée du gel sur le compte APIX »,

Il revient aux décideurs finaux (la Banque mondiale et le Gouvernement du Sénégal) d'en prendre la décision finale.

Fait à Dakar, le 20 Mai 2017

**POUR FICADEX AFRIQUE SENEGAL
Falilou DIALLO
Expert-Comptable Diplômé (Paris/France)
Docteur d'Etat Ès Sciences Economiques (Paris/France)
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de l'Ordre National des
Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal**



FICADEX AFRIQUE SENEGAL
SARL au Capital de 5.000.000
☎: (221) 33 825 25 85-Fax:(221) 33 825 26 21
RC: 98 A 1506-BP.7697 Dakar (SN)
Audit-Expertise Comptable-Conseil

ANNEXES

COPIES DES RELEVES BANCAIRES AGEX/PDIDAS AU 31/12/2016

ANNEXE 1 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE APIX/PDIDAS AU 31/12/2016

ANNEXE 2 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE SAED/PDIDAS AU 31/12/2016

ANNEXE 3 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE ANGMV/PDIDAS AU 31/12/2016

ANNEXE 4 : COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE UGB/PDIDAS AU 31/12/2016

ANNEXE 1

COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE APIX/PDIDAS AU 31/12/2016



RELEVÉ DE COMPTE
 COMPTE ORDINAIRE A VUE

09528 079160 004 03 KOF 31/12/16

AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA
 PROMOTION DE L'INVEST ET GRDS TRAVA

Titulaire du compte
 AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA
 PROMOTION DE L'INVEST ET GRDS TRAVA

SIEGE 095 CASIER N CE 517

Domiciliation
 BICIS PRESTIGE

DUPLICATA

Code Banque Code Guichet N°de compte C/C RIB
 SN010 | 01528 | 007916000403 | 18 |

0133762 001 76000 01

N° de C/C
 SOLDE CRÉDITEUR AU 30/11/16

15 276 157

Date	Nature des Opération	Valeur	Débit	Crédit
0112	CHEQUE NUMERO 08227360	301116	75 345	
0112	CHEQUE NUMERO 08227361	301116	40 000	
0112	CHEQUE NUMERO 08227357	301116	150 000	
0112	CHEQUE NUMERO 08227362	301116	40 000	
0512	CHEQUE NUMERO 08227365	021216	1 000 000	
0612	CHEQUE NUMERO 08227364	051216	20 000	
0612	CHEQUE NUMERO 08227358	051216	150 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227390	061216	500 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227367	061216	500 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227369	061216	500 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227376	061216	250 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227383	061216	500 000	
0712	CHEQUE NUMERO 08227381	061216	500 000	
0812	CHEQUE NUMERO 08227393	071216	500 000	
0812	CHEQUE NUMERO 08227374	071216	50 000	
0812	CHEQUE NUMERO 08227371	071216	328 000	
0812	CHEQUE NUMERO 08227385	071216	500 000	
0812	CHEQUE NUMERO 08227378	071216	500 000	
0912	CHEQUE NUMERO 08227363	081216	20 000	
0912	CHEQUE NUMERO 08227391	081216	1 250 000	
0912	CHEQUE NUMERO 08227379	081216	500 000	
0912	CHEQUE NUMERO 08227373	081216	1 140 000	
0912	CHEQUE NUMERO 08227387	081216	500 000	
1312	CHEQUE NUMERO 08227394	091216	171 000	
1412	CHEQUE NUMERO 08227396	131216	10 000	
1412	CHEQUE NUMERO 08227398	131216	241 300	
1512	CHEQUE NUMERO 08227386	141216	500 000	
1912	CHEQUE NUMERO 08227382	161216	500 000	
1912	CHEQUE NUMERO 08227377	161216	61 000	
1912	CHEQUE NUMERO 08227395	161216	30 000	
2012	CHEQUE NUMERO 08227399	191216	50 000	
2212	CHEQUE NUMERO 08227405	211216	1 470 000	
2212	CHEQUE NUMERO 08227406	211216	268 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227417	221216	150 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227372	221216	750 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227404	221216	2 381 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227425	221216	140 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227430	221216	101 333	
2312	CHEQUE NUMERO 08227420	221216	80 727	
2312	CHEQUE NUMERO 08227428	221216	66 667	
2312	CHEQUE NUMERO 08227426	221216	100 334	
2312	CHEQUE NUMERO 08227416	221216	250 000	
2312	CHEQUE NUMERO 08227418	221216	285 000	
	TOTAL DES MONTANTS DEBIT		17 119 706	
	CREDIT			0

09520 20161201 03 AR
 09520 20161201 03 AO
 09520 20161201 03 AE
 09520 20161201 03 AD
 09520 20161205 03 AO
 09520 20161206 03 AO
 09520 20161206 03 AD
 09520 20161207 03 AA
 09520 20161207 13 RG
 09520 20161207 03 AA
 06355 20161207 03 AS
 06355 20161207 03 AS
 09520 20161207 03 AD
 09520 20161208 03 AA
 09520 20161208 03 AD
 09520 20161208 03 AK
 09520 20161208 15 RC
 09520 20161208 15 RC
 09520 20161209 03 AA
 09520 20161209 03 AA
 09520 20161209 03 AV
 09520 20161209 13 RG
 09520 20161209 15 RC
 09520 20161209 03 AO
 09520 20161213 03 AR
 09520 20161214 03 AL
 09520 20161214 03 AO
 09524 20161215 03 AS
 06352 20161219 03 AA
 09520 20161219 03 AR
 09520 20161219 03 AR
 09520 20161220 03 AA
 09520 20161222 03 AD
 09520 20161222 03 AA
 09524 20161223 03 AB
 09520 20161223 15 RC
 09520 20161223 15 RC
 09520 20161223 03 AV
 09520 20161223 03 AV
 09520 20161223 03 AR
 09520 20161223 03 AK
 09520 20161223 03 AK
 09520 20161223 03 AD
 09520 20161223 03 AA

DUPLICATA



RELEVÉ DE COMPTE
 COMPTE ORDINAIRE A VUE
 09528 079160 004 03 XCF 31/12/16

Titulaire du compte
 AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA
 PROMOTION DE L'INVEST ET GRDS TRAVA

AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA
 PROMOTION DE L'INVEST ET GRDS TRAVA
 SIEGE 095 CASIER N CE 517

Domiciliation
 BICIS PRESTIGE

DUPLICATA

Code Banque Code Guichet N° de compte Clé RIB
 SN010 01528 007916000403 16
 0133763 002 16000 01
 N° d'ordre Page Document

Date	Nature des Opérations	Valeur	Débit	Crédit
2712	CHEQUE NUMERO 08227409	261216	575 000	
2712	CHEQUE NUMERO 08227421	261216	80 727	
2712	VIREMENT REGUL FRAIS TIMBRE	261216		12 500
2812	CHEQUE NUMERO 08227414	271216	150 000	
2812	CHEQUE NUMERO 08227423	271216	80 727	
2812	CHEQUE NUMERO 08227408	271216	575 000	
2812	CHEQUE NUMERO 08227427	271216	66 667	
2912	CHEQUE NUMERO 08227410	261216	375 000	
2912	CHEQUE NUMERO 08227407	261216	560 000	
3012	INTERETS/COMMISSIONS	311216	136 373	
3012	CHEQUE NUMERO 08227419	291216	281 779	
TOTAL DES MONTANTS DEBIT			20 000 979	
CREDIT				12 500
SOLDE DEBITEUR AU 31/12/16			4 712 322	

09520 20161227 03 AD
 09520 20161227 03 AR
 09520 20161227 35 01
 09520 20161228 03 AR
 09520 20161228 03 AR
 09520 20161228 03 AE
 09520 20161228 03 FA
 09520 20161229 03 AL
 09520 20161229 03 AD
 09528 20161230 99 RI
 09520 20161230 03 AE

DUPLICATA

ANNEXE 2

COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE SAED/PDIDAS AU 31/12/2016

NATURE : CC ORD-INSTIT
 AGENCE : AGENCE SAINT LOUIS
 EMPLOYANT : 2L DIALLO Cherif Sarifou

Compte 81528130006 en FRANC CFA BCEAO (XOF)
 Relevé du 01/01.2016 au 31.12.2016 (page 1)

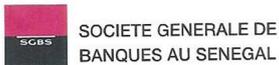
PDIDAS/SAED
 KM 10 ROUTE DE ROSSO
 BP 74 SAINT LOUIS
 SENEGAL

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
	Ancien solde au 31.12.2015				0.00
01.01	VIREMENT FAVEUR SAED VIRMT REMBOURSMT PREFINANCMT SAED	6164841	20.01.16	22,939,100.00	
01.01	VIREMENT D'ORDRE DE SAED	6164077	21.01.16		56,219,700.00
05.02	DROIT DE TIMBRE / DEMANDE DE 1 CHEQUIER(S) DE 100 FORMULES	6221736	05.02.16	2,500.00	
08.02	FRAIS DEMANDE CONFIRMATION COMMISS AUX COMPTES FICADEX AFRIQUE 31/12/2015	6224053	08.02.16	35,100.00	
15.02	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915052 Cheque: 2915051 /9	6274186	24.02.16	1,080,000.00	
19.02	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915054	6285338	26.02.16	960,000.00	
19.02	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 02-16	6284742	26.02.16	900,000.00	
19.02	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 02-16	6289872	29.02.16	2,340.00	
07.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915055	6313331	04.03.16	619,000.00	
16.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915057 Cheque: 2915056 /9	6342492	15.03.16	228,000.00	
24.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915060	6363351	23.03.16	233,100.00	
25.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915061	6367313	24.03.16	413,000.00	
25.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915062	6366969	24.03.16	228,000.00	
25.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915062	6367821	24.03.16	228,000.00	
25.03	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915059	6367338	24.03.16	130,000.00	
31.03	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 03-16	6388808	31.03.16	2,340.00	
21.04	Cheque: 2915058 /9	6423483	08.04.16	233,100.00	
21.04	Cheque: 2915063 /9	6454017	20.04.16	892,500.00	
21.04	RETOUR DE VOTRE CHQ N°: 2915063 POUR DOUBLON	6454662	20.04.16		892,500.00
21.04	Cheque: 2915063 /9	6454017	20.04.16	892,500.00	
29.04	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 04-16	6483693	29.04.16	2,340.00	
03.05	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915064	6494113	02.05.16	200,000.00	
11.05	RETRAIT ESPECES PAR CHEQUE NO: 2915066	6520467	10.05.16	218,033.00	
14.05	Cheque: 2915070 /9	6554814	23.05.16	144,955.00	
21.05	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 05-16	6583990	31.05.16	2,340.00	
30.06	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 06-16	6684707	30.06.16	2,340.00	
29.07	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 07-16	6779125	29.07.16	2,340.00	
31.08	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 08-16	6894816	31.08.16	2,340.00	
30.09	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 09-16	6998873	30.09.16	2,340.00	
31.10	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 10-16	7103759	31.10.16	2,340.00	
30.11	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 11-16	7207708	30.11.16	2,340.00	
30.12	Pack Anet + formule SmS Atlantique ** MOIS DE 12-16	7317214	30.12.16	2,340.00	
	Total des mouvements			30,602,628.00	57,112,200.00
	Nouveau solde au 31.12.2016				26,509,572.00

Sauf erreur ou omission.

ANNEXE 3

COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE ANGMV/PDIDAS AU
31/12/2016



RELEVÉ DE COMPTE
COMPTE - en FRANC C.F.A.

n°22000914054-64
 du 01/01/2016 au 31/12/2016
 Page 2/3

Sté ANGMV
 SACRE COEUR 3, VILLA 10623 BIS
 DAKAR

Date	Valeur	Nature de l'opération	Débit	Crédit
07/04/16	06/04	RETRAIT ESPECES 4886093	15.000,00	
11/04/16	08/04	RETRAIT ESPECES 4886095	135.000,00	
19/04/16	18/04	RETRAIT ESPECES 4886097	135.000,00	
19/04/16	18/04	RETRAIT ESPECES 4886096	135.000,00	
21/04/16	20/04	RETRAIT ESPECES 4886098	48.000,00	
27/04/16	26/04	RETRAIT ESPECES 4886099	69.300,00	
28/04/16	27/04	RETRAIT ESPECES 6155551	15.000,00	
28/04/16	27/04	RETRAIT ESPECES 6155550	22.500,00	
09/05/16	06/05	RETRAIT ESPECES 6155552	135.000,00	
13/05/16	12/05	RETRAIT ESPECES 6155553	105.000,00	
13/05/16	12/05	RETRAIT ESPECES 6155554	15.000,00	
30/06/16	30/06	AGIOS DU 31/03/16 AU 30/0	46.800,00	
30/09/16	30/09	AGIOS DU 30/06/16 AU 30/0	46.800,00	
07/10/16	10/10	VIRT RTGS /1111010100065X		1.359.143,00
30/12/16	31/12	AGIOS DU 30/09/16 AU 31/1	46.800,00	
TOTAUX DES MOUVEMENTS			6.276.940,00	1.359.143,00
NOUVEAU SOLDE AU 31/12/2016			27.810.753,00	

Centre d'appels TEL: (221) 33 839 42 42 - Ouvert du Lundi au vendredi de 07h30 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.
 Perte ou vol de carte : (221) 33 839 55 95 - @www.sgbs.sn MINITEL : 3020 sogetel TEL : vocalia 88 628 06 99 (du Sénégal) - (221) 33 841 00 55 (de l'étranger)
 Société Anonyme au Capital de 10 000 000 000 FCFA - LSB N°PS-SIEGE SOCIAL 19, AVENUE PDT LEOPOLD SEDAR SENGHOR - BP 323 DAKAR - RCCM: SN-DKR-1962 - B - 70 08 B
 NITL : 201 020851 F - TEL. : (221) 33 839 55 00 - TELEX : 21801 SG SOGENERE - TELECOPIEUR : (221) 33 823 90 36 - SWIFT : SGSNSNDA - E-MAIL : info.sgbs@socgen.com
 Veuillez conserver cet avis ou extrait. Vos écritures s'entendent sauf erreur ou omission. Tout désaccord est à signaler avant un mois à notre service comptabilité. Les chèques ou effets sont crédités sauf contre fin.





SOCIETE GENERALE DE
 BANQUES AU SENEGAL

RELEVÉ DE COMPTE
COMPTE - en FRANC C.F.A.

VOS CONTACTS

Votre Agence ROUME-ENTREPRISES
 Par téléphone : 33 839 55 00

Votre Conseiller en Agence
 64
 Par téléphone : 33 839 55 00

n°22000914054-64
 du 01/01/2016 au 31/12/2016

Page 1/3

Sté ANGMV
 SACRE COEUR 3, VILLA 10623 BIS
 DAKAR

Refonte de l'éditique SGBS
 De nouveaux états, une nouvelle vision de la banque, de nouvelles perspectives

RELEVÉ DES OPÉRATIONS

Date	Valeur	Nature de l'opération	Débit	Crédit
SOLDE PRÉCÉDENT AU 01/01/2016				32.728.550,00
06/01/16	05/01	RETRAIT ESPECES 4886079	72.000,00	
12/01/16	11/01	RETRAIT ESPECES 4886082	135.000,00	
13/01/16	12/01	CHEQUE N° 4886078	305.030,00	
13/01/16	12/01	CHEQUE N° 4886077	305.030,00	
20/01/16	19/01	RETRAIT ESPECES 4886084	15.000,00	
21/01/16	20/01	CHQ COMP N 4886081	2.483.900,00	
27/01/16	26/01	DROIT TIMB	6.250,00	
04/02/16	03/02	RETRAIT ESPECES 4886086	202.500,00	
05/02/16	04/02	CHQ COMP N 4886083	305.030,00	
11/02/16	10/02	RETRAIT ESPECES 4886087	22.500,00	
18/02/16	17/02	RETRAIT ESPECES 4886088	45.000,00	
16/03/16	15/03	RETRAIT ESPECES 4886089	360.000,00	
24/03/16	23/03	RETRAIT ESPECES 4886090	135.000,00	
05/04/16	01/04	RETRAIT ESPECES 4886092	712.000,00	
07/04/16	06/04	RETRAIT ESPECES 4886094	202.500,00	

Centre d'appels TEL: (221) 33 839 42 42 - Ouvert du Lundi au vendredi de 07h30 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.
 Perte ou vol de carte : (221) 33 839 55 95 - @www.sgbs.sn MINITEL : 3020 sogetel TEL : vocalla 88 628 06 99 (du Sénégal) - (221) 33 841 00 55 (de l'étranger)

Société Anonyme au Capital de 10 000 000 000 FCFA - LSB N°P5-SIEGE SOCIAL 19, AVENUE PDT LEOPOLD SEDAR SENGHOR - BP 323 DAKAR - RCCM: SN-DKR-1962 - B - 70 08 B
 NITI : 201 020651 F - TEL. : (221) 33 839 55 00 - TELEX : 21801 SG SOGENERE - TELECOPIEUR : (221) 33 823 90 36 - SWIFT : SGSNSNDA - E-MAIL : info.sgbs@socgen.com
 Veuillez conserver cet avis ou extrait. Vos écritures s'entendent sauf erreur ou omission. Tout désaccord est à signaler avant un mois à notre service comptabilité. Les chèques ou effets sont créés sauf borne fn.





Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 Agence Nationale de la Grande Muraille Verte

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE
DECEMBRE 2016
PDIDAS-SGBS COMPTE :022000914054

VISA DE CONTRÔLE		
DEST.	DATE	VISA
ACP		
CDG		
DG		

COMPTABILITE	DATE	DEBIT	CREDIT	BANQUE	DATE	DEBIT	CREDIT
Solde au G L au 31/12/16		26 598 260		Solde d'après Relevé au 31/12/16			27 810 753
Ecritures à passer par ANGMV				Ecritures à passer par SGBS			
				ANNULATION VIRT RTGS		1 359 143	
FRAIS BANCAIRES	31/12/16		146 650				
TOTAUX		26 598 260	146 650	TOTAUX		1 359 143	27 810 753
SOLDE RECTIFIE			26 451 610	SOLDE RECTIFIE		26 451 610	
BALANCE		26 598 260	26 598 260	BALANCE		27 810 753	27 810 753

PREPARE PAR LA COMPTABLE

ANNEXE 4

COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE UGB/PDIDAS AU 31/12/2016

RELEVÉ DE COMPTE

Numéro de compte	0200121010100806	
Devise	XOF	UGB PDIDAS
Solde d'ouverture	36 718 377	
Solde de clôture	3 081 177	UNIVERSITE GASTON BERGER SANAR BP
Solde disponible	3 081 177	BP 234 SAINT LOUIS SAINT LOUIS SN
Effets en Instance	0	
Total débit	98 330 000	
Total Crédit	64 692 800	
Période	01-JAN-2016 To 31-DEC-2016	

Date Transaction	Description	Inst Code	Date Valuer	Debit	Credit	Solde
04-FÉVR.-2016	REF : 021CQWL160350009 // RETRAIT PAR CHEQUE // CASA CHEQ WITHDRAWAL 2798202 FAV MOUSSA DIOUF CIN 1251199502809 DU 27/06/06	2798202	04-FÉVR.-2016	2 125 000		34 593 377
11-MARS-2016	REF : 020CQWL160710016 // RETRAIT PAR CHEQUE // RETRAIT CHQ N 2798204 FAV NDEYE AMINATA DIAGNE CNI 2755197902219 DU 091008	2798204	11-MARS-2016	90 000		34 503 377
06-AVR.-2016	REF : 020FTRQ160970004 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // APPROV CPTE ACP PAR CPTE UGB PDIDAS		06-AVR.-2016	34 000 000		503 377
13-AVR.-2016	REF : 020FTRQ161040002 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // APPROV CPTE UGB PDIDAS		13-AVR.-2016		34 000 000	34 503 377
29-AVR.-2016	REF : 021CQWL161200012 // RETRAIT PAR CHEQUE // CASA CHEQ WITHDRAWAL N 2798205 PAR NDEYE AMINATA DIAGNE CI N 2755197902219	2798205	29-AVR.-2016	810 000		33 693 377
02-MAI-2016	REF : 020FTRQ161230001 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // VIR UGB PDIDAS FAV ACP UGB		02-MAI-2016	30 000 000		3 693 377
03-MAI-2016	REF : 021CQWL161240015 // RETRAIT PAR CHEQUE // CASA CHEQ WITHDRAWAL 2798206 FAV MOUSSA DIOUF CIN 1251199502809 DU 27/06/06	2798206	03-MAI-2016	485 000		3 208 377
25-MAI-2016	REF : 021CHDP161460003 // VERSEMENT ESPECES // VERSE PAR NDEYE AMINATA DIAGNE (RELIQUAT MISSION INFORMATÁ* INCUBATÁ*) BV 2908425		25-MAI-2016		107 800	3 316 177
25-MAI-2016	REF : 021CQWL161460006 // RETRAIT PAR CHEQUE // RETRAIT CHQ N 2798207 FAV NDEYE AMINATA DIAGNE CNI 2755197902219 DU 091008	2798207	25-MAI-2016	60 000		3 256 177

RELEVÉ DE COMPTE

Numéro de compte 0200121010100806
 Devise XOF
 Solde d'ouverture 36 718 377

UGB PDIDAS

UNIVERSITE GASTON BERGER SANAR BP
 BP 234 SAINT LOUIS SAINT LOUIS SN

Effets en Instance 0
 Total débit 98 330 000
 Total Crédit 64 692 800
 Période 01-JAN-2016 To 31-DEC-2016

Date Transaction	Description	Inst Code	Date Valuer	Debit	Credit	Solde
31-MAI-2016	REF : 020FTRQ161520002 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // VIREMENT FAV UGB PDIDAS ORDRE ACP UGB POUR APPROV CMPTÉ		31-MAI-2016		30 000 000	33 256 177
02-JUIN-2016	REF : 021CQWL161540010 // RETRAIT PAR CHEQUE // RETRAIT CHQ N 2798208 FAV MOUSSA DIOUF CNI 1251199502809 DU 270606	2798208	02-JUIN-2016	760 000		32 496 177
03-JUIN-2016	REF : 021CHDP161550025 // VERSEMENT ESPECES // CASH DEPOSIT 2916795 / MOUSSA DIOUF		03-JUIN-2016		585 000	33 081 177
14-JUIN-2016	REF : 020FTRQ161660001 // TRANSFERT DE FONDS - MEME CLIENT // VOTRE VIRMA FAV ACP UGB ST LOUIS		14-JUIN-2016	30 000 000		3 081 177